LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260209-CC_2026_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois février à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-huit janvier deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, Mickaël DABET, Monique LE CLÉZIO, Benoît LARVOR, Henri FLAGEUL, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Martine POULAILLON, Sylvie ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Nadine OLLITRAULT, Joël FERRON, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Éric ROBIN, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Patrick RAULT, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Nicole LE COUÉDIC, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX ;

Excusé(e)s : François HINDRÉ (pouvoir à Nicole LE COUÉDIC), Dominique VIEL (pouvoir à Olivier RIVALLAN), Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Gérard DABOUDET (pouvoir à Michel ULMER), Roselyne ROCABOY (pouvoir à Arlette HINGANT), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC), Philippe PRESSE (pouvoir à Odile LE STRAT), Evelyne BOSCHER (pouvoir à Nadine OLLITRAULT), Henri DUROS (pouvoir à Joël FERRON), Isabelle GORÉ-CHAPEL (pouvoir à Michel ROUVRAIS), Marie-Thérèse PITHON (pouvoir à Éric ROBIN), Aurélie HERVÉ (pouvoir à Yvon LE JAN), Christian LE RIGUIER (pouvoir à Jean-Pierre LE BIHAN), Maryline JAOUEN, Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à Xavier HAMON) ;

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Gwénaëlle KERVELLA, Daniel COGUIC, Claude DELAHAYE, Romain BOUTRON, Elisabeth POINEUF, Benoît CONNAN, Claudine BROSSARD, Laurent BERTHO ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

CC_2026_22 MARCHÉ PUBLIC – MARCHÉ DE PRESTATION DE NETTOYAGE ET SERVICES ASSOCIÉS DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES - AVENANT N°1 – LOTS 1 À 5

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5, L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 a L.2113-8 relatif au groupement de commandes ;

VU le CCAG-FCS 2021 ;

VU la notification du marché de prestation de nettoyage et services associés des bâtiments communautaires le 22 mars 2023 à la société PROPRETE BRETAGNE CENTRE (Pontivy – 56) pour les lots 1, 3 et 5 et à l'association DYNAMIQUE EMPLOI SERVICES (Loudéac – 22) pour les lots 2 et 4 ;

Le marché public de prestation de nettoyage des bâtiments communautaires arrive à échéance le 2 avril 2026, c'est pourquoi Loudéac communauté souhaite renouveler l'achat groupé et ce, en constituant un groupement de commandes avec le CIAS.

Cependant, pour des raisons technico-administratives et notamment afin de réaliser le recensement des besoins pour élaborer le prochain appel d'offres, il est souhaité prolonger les délais du contrat de prestation de nettoyage des bâtiments communautaires conformément à l'article 13.3 du CCG-FCS. Ce délai permettra de ne pas rompre la prestation actuelle, d'affirmer le groupement de commandes puis de publier l'appel d'offres conformément au Code de la Commande Publique.

En l'espèce, l'ensemble des parties se sont alors entendues sur une prolongation de délais qui sera augmentée d'une durée de six (6) mois allant jusqu'au 30 septembre 2026. Conformément à l'article L.2194-1 6° du Code de la Commande Publique, la modification envisagée est de faible montant.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260209-CC_2026_22-DE

En effet, le montant des marchés est estimé à 10 500 € HT pour le lot 1 secteur touristique ; à 27 000,00 € HT pour Loudéac communauté et 1 500 € HT pour le CIAS dans le cadre du lot n°2 secteur Loudéac centre ; à 58 500 € HT pour Loudéac communauté et à 1500 € HT pour le CIAS dans le cadre du lot n°3 secteur Loudéac, Plémet, La Chèze, Uzel ; à 19 500,00 € HT pour le lot n°4 secteur Merdrignac et à 6 000 € HT pour le lot n°5 résidences et logements sociaux CIAS. La prolongation du marché sur 6 mois supplémentaires représente 10 % du montant des marchés initiaux.

Toutes les autres clauses et conditions du contrat initial restent maintenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 de prolongation de délais de prestation de nettoyage et services associés des bâtiments communautaires avec les titulaires PROPRETE BRETAGNE CENTRE (Pontivy - 56) pour les lots 1, 3 et 5 et l'association DYNAMIQUE EMPLOI SERVICES (Loudéac-22) pour les lots 2 et 4 ;
2. D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer et conduire la procédure de consultation prévue aux articles L. 2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2 du Code de la Commande Publique ;
3. De préciser que le Directeur Général des Services et le Comptable Public s'assureront de l'application de la présente décision.

Exercice :	72	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	47	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	13		
Pour :	60	Loudéac, le 3 février 2026	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Yvon LE JAN

Loudéac communauté - Bretagne Centre

Date : 2026.02.06 15:12:38 +01'00'

Date : 2026.02.06 15:24:40 +01'00'